



Fonds de Solidarité pour le Logement de la Vienne

05 49 47 28 86
am2e@fsl86.fr

Définition et enjeux publics

La réduction de la précarité énergétique constitue un enjeu majeur de la politique énergétique.

Deux leviers :

- traiter les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements,
- proposer une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité.

Les bénéficiaires

Ménages éligibles au titre du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

Les opérations concernées

- La sensibilisation et le conseil à l'utilisation de l'énergie et de l'eau
- L'aide aux impayés d'énergie et d'eau
- L'aide à l'amélioration des conditions de vie

L'accompagnement proposé

Une évaluation de la situation de précarité énergétique peut être effectuée au domicile des ménages en difficultés au moyen d'un diagnostic sociotechnique léger, (Programme FSL- AM2E) visant à qualifier la situation du ménage et de son logement pour lui recommander des solutions adaptées à sa situation et lui permettre d'améliorer son confort.

La conseillère en énergie du FSL va au domicile du ménage ayant sollicité ce dispositif pour échanger avec lui sur sa situation dans le domaine de l'énergie et de l'eau. Elle y effectue un diagnostic sociotechnique. Cette rencontre est suivie d'un rapport de situation qui sert de base à la commission d'orientation du FSL pour décider de l'orientation à proposer : une aide au bâti, les éco gestes, ou les deux réunis, ou une aide du FSL pour l'entretien d'appareils et l'achat de petits équipements de confort (écoproduits).

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/visite du logement

Définition et formalisation du besoin

- Diagnostic sociotechnique en vue de définir les orientations à proposer

Accompagnement ciblé

- Eco gestes
- Conseil, orientation vers les partenaires compétents (SOLIHA, ARS, CAF, FSL86, ...)

Les guides de référence

- Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions
- Loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement
- Schéma Départemental de l'Habitat.